

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Décembre 2021

295x21

COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES GESTION DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE (PREVENTION ET GESTION DES DECHETS)

Vu les articles L.211-8 et L.243-8 du Code des juridictions financières
Vu l'envoi dématérialisé du 21 Octobre 2021 de la Chambre Régionale des Comptes
Provence Alpes Côte d'Azur

En 2020, la CRC a réalisé un examen sur la gestion et la prévention des déchets de la
Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE, depuis 2016

Le contrôle a été engagé par lettre en date du 13 Janvier 2020, adressé à Madame Martine
VASSAL, Président et Ordonnateur en fonction et à Mr Jean-Claude GAUDIN ancien
Président et Ordonnateur de la Métropole AMP du 1^{er} janvier 2016 au 19 septembre 2018.

Cet examen a porté non seulement sur le cadre d'exercice de la compétence, l'organisation,
la gouvernance et le pilotage mais également sur la collecte, le traitement, ainsi que le coût
et le financement du service. Il est à noter que les CRC n'ont pas à apprécier l'opportunité
des choix politiques des Elus.

Ainsi à l'issue de cet examen et de la réponse de Madame VASSAL, Président de la
Métropole, la Chambre a conclu cette démarche par un rapport d'observations définitives.
Celui-ci a été adressé par la Chambre Régionale des Comptes au Président de la Métropole
qui l'a présenté au Conseil Métropolitain. Dès lors, la Chambre l'a adressé aux maires de
toutes les communes membres de cet établissement public.

A ce titre, la CRC a transmis ce rapport par envoi dématérialisé daté du 21 Octobre 2021 aux
communes membres de la Métropole.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport doit être communiqué au Conseil
Municipal, être inscrit à l'ordre du jour de la plus proche réunion suivant sa réception et
donner lieu à débat.

Compte tenu de son volume, ce rapport a été transmis aux Elus, par envoi dématérialisé, via
la plateforme de téléchargement, avec la convocation et l'ordre du jour du Conseil Municipal.
Une version papier est consultable au secrétariat de la Direction Générale des Services.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé

- Prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur
la gestion de la Métropole Aix-Marseille-Provence (prévention et gestion des déchets), qui a
donné lieu à débat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 10 Décembre 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI